

Les dérives de l'évaluation

L'entretien d'évaluation est un rendez-vous essentiel qui doit avoir lieu au moins une fois par an. Il doit favoriser la liberté d'expression et contribuer à améliorer l'organisation du travail. Il n'est obligatoire que s'il est prévu par un accord d'entreprise ou de branche : exigez-le !



La CFDT Cadres revendique :

- Une information claire sur les conditions de son déroulement ;
- La prise en compte de cette activité dans les missions et la charge de travail du cadre encadrant ;
- Un accompagnement de l'entretien par une préparation et une information pour tous, managers et managés ;
- Un temps suffisant pour permettre l'expression du quotidien du travail et la mise en perspective du projet professionnel (avec l'évolution du service, de

l'entreprise, ou de l'administration).

L'entretien est un véritable acte de management. Il doit être reconnu dans les missions des cadres.

Documents

[L'entretien d'évaluation](#)

[Non au ranking](#)

Liens utiles

[Plus d'infos sur cadrescfdt.fr](#)

[Toutes les publications CFDT Cadres](#)